

Commune de PARCAY-MESLAY

CONSEIL MUNICIPAL DE PARCAY-MESLAY

Session du 29 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin à vingt heures et trente minutes les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le vingt-trois juin, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

*Membres
en exercice : 19
Présents : 18*

Etaient présents : Monsieur Bruno FENET, Madame Agnès NARCY, Madame Christine BOULAY, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Jean-Pierre GILET, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUE, Madame Sophie CARTIER, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Géraud PAPON, Madame Brigitte RICHARD, Monsieur Matthieu TABURET, Madame Slavica TANKOSKA.

Pouvoir : 1

Monsieur Laurent MARCHAIS donne pouvoir à Monsieur Damien MORIEUX.

Absents : 1

Etait absent : Monsieur Laurent MARCHAIS

Votants : 19

A été élu secrétaire de séance à l'unanimité : Monsieur Géraud PAPON

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.



**Délibération n° 2023-45
Modification des tarifs municipaux pour l'année 2023**

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Christine BOULAY, Adjointe au Maire déléguée aux finances, qui rappelle que par délibération du 7 décembre 2022, le Conseil Municipal a validé les tarifs municipaux pour l'année 2023.

Madame BOULAY indique que la Municipalité est fréquemment sollicitée par des entreprises extérieures à la Commune pour la location de la salle des fêtes en semaine et sur une journée pour l'organisation d'une assemblée générale ou d'un évènement particulier. Or, la délibération sur les tarifs applicables en 2023, adoptée en décembre 2022, ne fixe pas de tarif pour ce type de location. Il est rappelé qu'un tarif est prévu pour une location de la salle des fêtes à la journée et en semaine pour les parcellons uniquement à 250 euros.

Ainsi, Madame BOULAY précise que la Commission Finances réunie le 19 juin 2023 propose d'établir le tarif de location de la salle des fêtes en semaine et sur une journée, pour une location par des non-résidents, à 300 euros.

Vu l'avis de la Commission Finances du 19 juin 2023,

Sur le rapport de Madame Christine BOULAY, Adjointe au Maire :

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré :

- **VALIDE** le principe de location de la salle des fêtes à la journée et en semaine par des non-résidents,
- **FIXE** le tarif de location proposé à 300 euros pour l'année 2023,
- **MODIFIE** le tableau des tarifs municipaux figurant en annexe en conséquence pour une application au 1^{er} juillet 2023,
- **DIT** que la délibération ainsi prise remplace celle du 7 décembre 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

- 19 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

Certifié exécutoire

- date transmission au contrôle de légalité :

- date de publication :

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le secrétaire de séance,



Génud PAPON

Le Maire,

Bruno FENET



Annexe à la délibération n°2023-45 du 29 juin 2023

**Tarifs municipaux
2023**

Désignation du service	Tarifs au 1 ^{er} juin 2023
Garderie périscolaire	
La demi-heure	1,00€
Concessions funéraires	
<i>Concessions</i>	
Concessions 30 ans	180,00 €
Concession 50 ans	320,00€
<i>Colombarium</i>	
Colombarium 30 ans	500,00 €
Colombarium 50 ans	600,00€
<i>Cavernes</i>	
Cavurne concession 30 ans	500,00€
Cavurne concession 50 ans	600,00€
Location de salles	
<i>Salle des Fêtes (Résidents Parçay-Meslay)</i>	
Tarif journée du lundi au vendredi –	250,00€
Tarif journée (samedi ou dimanche)	370,00 €
Tarif Week-end :	480,00 €
Du Samedi au dimanche 4h00 – Arrhes à la réservation	200,00 €
Du samedi au dimanche 4 h00 – Arrhes à la remise des clés	150,00 €
Du samedi au dimanche 21 h00 – Arrhes à la réservation	200,00 €
Du samedi au dimanche 21 h00 – Arrhes à la remise des clés	250,00 €
Caution à la réservation	500,00 €
Option nettoyage	100,00 €
<i>Salle des Fêtes (Résidents Hors Parçay-Meslay)</i>	
Tarif journée du lundi au vendredi –	300,00€
Tarif journée (samedi ou dimanche)	520,00 €
Tarif Week-end :	680,00 €
Du Samedi au dimanche 4h00 – Arrhes à la réservation	200,00 €
Du samedi au dimanche 4 h00 – Arrhes à la remise des clés	300,00 €
du samedi au dimanche 21 h00 – Arrhes à la réservation	260,00 €
du samedi au dimanche 21 h00 – Arrhes à la remise des clés	390,00 €
Caution à la remise des clés	500,00 €
Option Nettoyage	100,00 €
<i>Salle des Saint-Pierre (uniquement Résidents Parçay-Meslay)</i>	
Tarif journée (du lundi au vendredi) –	150,00€
Tarif journée (samedi ou dimanche)	200,00 €

Location au week-end	300,00 €
Caution à la réservation	500,00 €
Option nettoyage	100,00€
Tentes Parapluies (uniquement Résidents Parçay-Meslay)	
Location par unité et par jour	30,00 €
Caution/tente	250,00 €
Barnum	Non autorisée
Bibliothèque municipale	Tarifs au 1^{er} juin 2023
Résidents Parçay-Meslay	
Famille	15,00€
Adulte seul	8,00€
Etudiant majeur	5,00€
Enfants moins de 18 ans	gratuit
Résidents Hors Parçay-Meslay	
Famille	20,00€
Adulte seul	12,00€
Etudiant majeur	5,00€
Enfants moins de 18 ans	gratuit
Pénalités de retard	
1 ^{er} rappel au bout de 7 jours	1,00€
2 ^{ème} rappel au bout de 15 jours	1,50€
3 ^{ème} rappel au bout de 21 jours	2,00€
Tout document perdu sera facturé	

Tarif du bois de chauffage (délibération du 31 mai 2012) : 20,00 €/stère

Taris de restauration scolaire :

Désignation du service	Tarifs au 1 ^{er} juin 2023
Restaurant scolaire	
Enfant : 1, 2 ou 3 repas par semaine	4,35€
Enfant : 4 repas – inscription mensuelle	3,55€
Adulte – Ados	4,20€
Prix unitaire PAI (Panier repas)	1,10€

Tarifs de la régie photocopie

Format	Tarifs au 1 ^{er} juin 2023
Format A4 N&B	0,20€
Format A4 couleur	0,30€
Format A3	0,40€
Format A3 couleur	0,50€

La location de la salle Saint-Pierre est gratuite pour les associations parcellonnes.

Le Maire,

Bruno FENET

